

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE



Date : 11/06/2021

Pays : Côte d'Ivoire

Description des tâches : RECRUTEMENT D'UN.E CONSULTANT.E NATIONAL.E POUR L'EVALUATION FINALE DU PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PREVENTION DES CATASTROPHES POUR L'AMELIORATION DE LA PROTECTION CIVILE EN COTE D'IVOIRE (PRCA-PC)

Numéro du projet : CIV 10-00107184 – Projet de Renforcement des capacités de prévention des catastrophes pour l'amélioration de la protection civile en Côte d'Ivoire.

Durée du contrat/services (si applicable) : L'évaluation se déroulera sur 30 jours ouvrés.

Les offres devront être soumises avec la mention :

« Recrutement d'un.e consultant.e national.e pour l'évaluation finale du projet de renforcement des capacités de prévention des catastrophes pour l'amélioration de la protection civile en cote d'ivoire (PRCA-PC)».

Par email à l'adresse : procurement.offers.ci@undp.org ou physiquement à l'adresse indiquée ci-dessous :

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01, COTE D'IVOIRE

Les offres placées sous plis scellés distincts devront nous parvenir au plus tard le 30 Juin 2021 à 17h30 et comprendront :

- Une proposition technique : le CV avec 3 personnes références, une note méthodologique détaillée, l'organisation du déroulement des travaux et la capacité à réaliser ce type de travail
- Une proposition financière,

Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, ou dans deux dossiers distincts par mail, votre offre sera rejetée.

[Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.](#)

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à procurement.ci@undp.org ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Expertise du consultant dans le domaine (40 points)
2. Plan de travail (10 points)
3. Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR (50 points)

Votre offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique.

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

Le dépouillement des offres techniques :

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères d'évaluation ci-dessous. Seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70/100 points seront retenues pour l'évaluation financière.

Le dépouillement de l'offre financière :

Les Candidate. s techniquement qualifié.e.s ayant obtenu le meilleur score à l'issue de la pondération de l'offre technique et de l'offre financière seront retenu.e.s.

Les critères d'évaluation technique

| Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques | | Note maximum | Consultant.e. s / Secteur | | | | |
|--|--|--------------|---------------------------|---|---|---|---|
| | | | A | B | C | D | E |
| 1. | Qualification et expérience | 40 | | | | | |
| 2. | Plan de travail | 10 | | | | | |
| 3. | Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR | 50 | | | | | |
| Total | | 100 | | | | | |

| Formulaire d'évaluation de la Proposition technique - Formulaire 1 | | Points maximum | Consultant.e. s / Secteur | | | | |
|---|--|----------------|---------------------------|---|---|---|---|
| | | | A | B | C | D | E |
| Expertise du/de la consultant.e | | | | | | | |
| 1.1 | Diplômes et références clés | 20 | | | | | |
| 1.2 | Expertise avérée en évaluation de projet | 20 | | | | | |
| Total 1 | | 40 | | | | | |

| Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2 | | Nbre de points maximum | Consultant.e. s / Secteur | | | | |
|---|---|------------------------|---------------------------|---|---|---|---|
| | | | A | B | C | D | E |
| Plan de travail | | | | | | | |
| 2.1 | Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ? | 20 | | | | | |
| Total 2 | | 20 | | | | | |

| Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 3 | | Points maximum | Consultant.e. s / Secteur | | | | |
|---|--|-------------------|---------------------------|---|---|---|---|
| | | | A | B | C | D | E |
| Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR | | | | | | | |
| 3.1 | La proposition montre-elle une compréhension générale des activités à mener ? | 10 | | | | | |
| 3.2 | La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise des résultats attendus ? | 10 | | | | | |
| 3.3 | La présentation est-elle claire et la succession des activités ainsi que leur planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution des tâches ? | 10 | | | | | |
| 3.4 | Le Plan d'exécution (Chronogramme) des tâches est-il précis et cohérent ? | 10 | | | | | |
| 3.5 | La proposition intègre-t-elle la dimension genre dans sa démarche | 10 | | | | | |
| Total 3 | | 50 | | | | | |

Evaluation finale Projet de Renforcement des Capacités de Prévention des Catastrophes pour l'Amélioration de la Protection Civile en Côte d'Ivoire (PRCA-PC)

Termes de Référence

1. Contexte et situation

Le Projet de Renforcement des Capacités de Prévention des Catastrophes pour l'Amélioration de la Protection Civile en Côte d'Ivoire (PRCA-PC) vise à renforcer les capacités opérationnelles de la protection civile en Côte d'Ivoire par la conjugaison d'actions de renforcement de capacités opérationnelles, institutionnelles et managériales de l'ONPC et de cinq (05) de ses CSU (Agboville, Divo, Guiglo, Séguéla et Boundiali). Le projet avait pour ambition de renforcer les capacités des pompiers civils intégrés ex-nihilo à la Protection Civile, de renforcer les capacités de cinq (05) centres de secours d'urgence pour les conformer aux normes de fonctionnalités optimales leur permettant d'assurer la gestion et la prise en charge des risques courants et des catastrophes.

Le projet a démarré en juillet 2018 dans un contexte socio-politico-économique dominé des changements au niveau de la gouvernance locale des collectivités, des grèves à répétition des pompiers civils, et des casses perpétrées par des populations en colère contre les pompiers civils. Malgré ce contexte de départ, les activités se sont menées à terme. Ainsi, un document de développement des curricula de formation en secours d'urgence et protection civile a été élaboré et validé ; 226 pompiers civils dont 19 femmes, ont été formés in-situ sur les techniques de lutte contre l'incendie, en secourisme et en prévention sur la base d'un plan de formation structuré; trois (03) camions incendie de type Fourgons pompe-Tonne, cinq (05) ambulances, cinq (05) pick-up de soutien acquis, livrés à l'ONPC; des équipements de protection individuel, équipements en matériels collectifs, matériels incendie, matériels de secourisme, matériels de bureau et accessoires informatiques, de literie et de ventilation, équipements des salles de loisirs, équipements de cuisine et de réfectoire, ont été mis à la disposition des CSU ciblés. Les CSU construits sur les fonds de l'Etat ont bénéficié de travaux complémentaires (clôture, aménagement des aires d'entraînement, poteaux d'incendie, éclairage des espaces de manœuvre, etc.) et les localités ont eu droit à des projets de rapprochement communautaire (travaux d'hydraulique au CSU de Divo et Séguéla, réhabilitation de forage et construction de terrain de sport à Boundiali, construction de terrain de sport à Agboville, vestiaires de la piscine municipale à Guiglo). Le concept de « Citoyen Sauveteur » a été développé et diffusé au sein de la population et 322 personnes formées dont 40% de femmes ont bénéficié de la formation sur les premiers gestes de secours.

L'évaluation se focalisera sur les performances du projet, relèvera les leçons apprises et fera des recommandations pour des interventions futures. Le projet a bénéficié de la synergie d'actions entre les Conseil Régionaux et l'Office National de la Protection civile dans la construction des CSU. Le lobbying et le plaidoyer continus de l'ONPC ont permis le financement des infrastructures par les collectivités dans les délais d'exécution du projet et ce malgré les changements de gouvernants qui se sont opérés au niveau des régions à la suite des élections locales. Le projet a été financé à hauteur de 5 000 000 USD par le Gouvernement Japonais, le Fond des Nations Unies pour la consolidation de la Paix et le PNUD.

Les informations de base sur le projet sont présentées dans le tableau suivant :

| | | |
|--|---|------------------------|
| Titre du projet | Projet de Renforcement des Capacités de Prévention des Catastrophes pour l'Amélioration de la Protection Civile en Côte d'Ivoire (PRCA-PC) | |
| Numéro Atlas | 00106431 | |
| Produit et résultat institutionnel | Résultat 1 : Les centres de secours d'urgence offrent des services de protection civile de qualité. Résultat 2 : Les communautés de localités ciblées et les pompiers civils collaborent pour une protection civile efficace | |
| Pays | Côte d'Ivoire | |
| Région | Agneby-Tiassa, Lôh-Djiboua, Cavally, Worodougou, Bagoué | |
| Date de signature du document de projet | 1 ^{er} juillet 2018 | |
| Dates du projet | Démarrage : juillet 2018 | Fin prévue : juin 2021 |
| Budget du projet | 5 000 000 USD | |
| Dépenses engagées à la date de l'évaluation | 3 453 854,39 USD sur les fonds du Japon 1 425 000 USD sur les fonds PBF | |
| Source de financement | Gouvernement du Japon, Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix | |
| Gender Marker | 2 | |
| Agence d'exécution | PNUD | |
| Partenaire d'exécution | Office National de la Protection civile (ONPC) | |

2. Objet, champ et objectifs de l'évaluation

L'évaluation du projet de renforcement des capacités pour l'amélioration de la protection civile en Côte d'Ivoire est réalisée afin de s'assurer de l'effectivité des réalisations, apprécier la performance du projet et documenter les leçons apprises tout en identifiant les axes futurs d'intervention. L'exercice couvre la période de juillet 2018 à juin 2021. L'évaluation est destinée au ministère de l'Intérieur et de la sécurité, à l'Office National de la protection civile, le Ministère du Plan et du Développement, les agences des nations unies, l'Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire, la délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire, l'Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire, les Organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la protection civile. L'évaluation fait partie intégrante du plan d'évaluation du cycle programmatique 2021-2025 et est réalisée à l'issue des activités planifiées du projet au moment où toutes les réalisations au profit des pompiers civils et des populations des différentes localités bénéficiaires ont été faites. Les conseils régionaux de l'Agneby-Tiassa, du Lôh-Djiboua, du Cavally, du Worodougou et de la Bagoué assurent la tutelle des Centres de Secours d'Urgence et les pompiers civils ont été les bénéficiaires des actions

De façon spécifique, l'évaluation consistera à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance du projet par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus.

Il s'agit de :

- Comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement définis ;
- Apprécier la conformité des interventions du projet en rapport avec les attentes des bénéficiaires ciblés ;
- Mesurer les progrès constatés au niveau local dans la gestion des secours à victimes et des incendies ;
- Constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
- Identifier les contraintes liées à la mise en œuvre du projet ;
- Faire des recommandations visant à consolider les acquis du projet ;
- Tirer les enseignements généraux de ce projet qui seront utiles au Système des Nations Unies (SNUD) et au Gouvernement pour de futurs programmes dans le même domaine ;
- Déterminer, au vu du marqueur genre 2 attribué, si le projet a effectivement encouragé l'égalité entre les sexes de façon considérable et cohérente, si le budget dédié à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (40%) a été effectivement dépensé de manière efficace, en veillant à ce que les femmes bénéficient du projet et reflétant leurs préoccupations et intérêts.
- Identifier les facteurs de succès et défis du projet (programmation et gestion du projet) ;

3. Critères d'évaluation et questions indicatives clés

Les critères d'évaluation retenus pour l'exercice sont ceux définis par l'OCDE-CAD : pertinence, efficacité, efficience, cohérence et durabilité auxquels s'ajoutent les questions transversales.

3.1. Pertinence

- Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans les priorités nationales, les produits et effets du programme de pays, le Plan stratégique du PNUD et les ODD ?
- Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents dans la conception du projet ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?

3.2. Efficacité

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et effets du programme de pays, aux ODD, au Plan stratégique du PNUD et aux priorités de développement nationales ?
- Dans quelle mesure les produits du projet, explicités dans le document du projet, ont-ils été réalisés ? Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et effets attendus du projet ? Quelles sont les évidences pour ces constats ? Dans quelle mesure le projet a-t-il fait des progrès contre les indicateurs du Cadre des Résultats du projet ?
- La stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été adaptée et efficace ? Quels sont les facteurs qui ont contribué à l'efficacité ou à l'inefficacité ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
- Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet se font-elles de manière participative, et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes nationaux et des évolutions des priorités des partenaires ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux ?

3.3. Efficience

- Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?
- Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du projet et son exécution ont-elles été efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité ?
- Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour obtenir les résultats ?
- Les ressources ont-elles été utilisées de manière efficace ? Les activités soutenant la stratégie présentaient-elles un bon rapport coût-efficacité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à établir des partenariats dans la mise en œuvre et à transférer des fonds aux partenaires de la société civile et comment ces fonds ont-ils été utilisés ?
- Les ressources utilisées pour la promotion du genre correspondent-elles aux ressources planifiées à cet effet lors de la formulation du projet ?
- Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
- Dans quelle mesure les systèmes de suivi-évaluation utilisés par le PNUD permettent-ils d'assurer une gestion efficace et efficace du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à bien cibler les activités aux bénéficiaires spécifiques ?

3.4. Cohérence

- Dans quelle mesure le projet est compatible avec d'autres interventions menées au sein du PNUD ? Quelles ont été les synergies développées ?
- Y-a-t-il d'autres interventions de d'autres organisations/structures dans le même domaine d'intervention ? Quelles ont été les actions de complémentarité avec ces interventions ?
- Dans quelle mesure le projet a apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités avec d'autres projets internes ou externes ?

3.5. Durabilité

- Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
- Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?
- Les cadres légaux, les politiques, les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les actions du PNUD représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?
- Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?
- Les aspirations à long terme des femmes et des hommes sont-ils en adéquation avec les résultats obtenus ?
- Le projet a-t-il pu parvenir à des changements sur les rapports de Genre ; si oui, sont-ils susceptibles de s'inscrire dans la durée ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?
- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
- Dans quelle mesure les interventions du PNUD disposent-elles de stratégies de désengagement bien conçues et bien planifiées ?
- Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?
- Est-ce que le projet a réussi d'avoir les effets catalytiques et d'attirer des fonds additionnels aux thématiques et zones touchées par le projet ?

3.6. Questions transversales

Droits fondamentaux

- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes, les jeunes hommes et femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des travaux du PNUD ?

Égalité des sexes

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
- Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?

4. Méthodologie de l'évaluation

Approche

L'évaluation se reposera sur une méthodologie à la fois quantitative et qualitative et la méthodologie du/de la consultant(e), la collecte de données et leur analyse reflèteront cette approche. La partie quantitative visera à documenter les effets principaux du projet à travers des données chiffrées collectées auprès des bénéficiaires directs et indirects du projet. Cette partie de l'évaluation prendra le cadre de résultats du projet comme son point de départ.

L'évaluation réunira les données nécessaires pour renseigner les indicateurs au niveau d'effet du cadre de résultats. Ceci comprendra dans certains cas d'établir des valeurs de référence pour certains indicateurs à travers des enquêtes rétrospectives.

La partie qualitative complètera la partie quantitative et visera à approfondir l'analyse et corroborer les voies à travers lesquelles l'approche du projet pourrait contribuer à la cohésion sociale et la réduction du niveau de conflictualité. Elle servira également à découvrir des explications alternatives des effets/changements éventuelles attribués au projet et difficilement captées par enquête quantitative. Enfin, l'enquête qualitative a pour but de mieux comprendre les perspectives et aspirations des bénéficiaires directs et indirects et les questionnaires et guides d'entretien comprendront des questions ouvertes permettant aux personnes sondées de s'exprimer librement.

Collecte de données

L'évaluation doit faire appel à plusieurs méthodes et instruments d'évaluation, tant qualitatifs que quantitatifs et sensibles au genre. Dans le cas où les visites sur le terrain seraient impossibles du fait de l'actualité sanitaire lié à pandémie du COVID 19, et du manque de membres de l'équipe d'évaluation locale, les données devront être collectées à distance. Des interviews Skype, des questionnaires mobiles, des enquêtes en ligne, des plateformes de collaboration et des images satellites pourraient être utilisées pour collecter des données. Les parties prenantes qui font face à des urgences existantes doivent être prévenues à l'avance afin de faciliter les éventuels ajustements des délais. Le/La Consultant(e) devra proposer une mesure palliative de collecte de données de terrain au cas où les mesures de restriction de mouvement en vigueur ne lui permettent pas de se rendre lui-même sur le terrain durant l'évaluation.

Examen documentaire de tous les documents pertinents : Il s'agit notamment d'analyser :

- Le document de projet
- La théorie du changement et le cadre de résultats
- Les rapports de contrôle de la qualité du projet ;
- Les plans de travail annuels ;
- Les notes conceptuelles des activités ;
- Les rapports trimestriels et annuels consolidés ;
- Les résumés des réunions des comités techniques et de pilotage du projet ;
- Les rapports de suivi technique/financier.

Entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes : avec les homologues gouvernementaux, les membres de la communauté des donateurs, les représentants des principales organisations de la société civile, certains membres de l'UNCT et les partenaires d'exécution ;

Discussions de groupes ou avec des informateurs clés, y compris des hommes et des femmes, des bénéficiaires et des parties prenantes. Tous les entretiens doivent être menés dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat en privilégiant les outils à distance. Le rapport final d'évaluation ne doit pas permettre d'établir un lien entre un commentaire donné et une ou plusieurs personnes physiques.

Visites sur le terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles. L'évaluateur(trice) est tenu d'appliquer une approche participative et consultative en veillant à impliquer étroitement les responsables de l'évaluation, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires directs ;

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes du PNUD et la/le consultant-e.

5. Livrables

Il est attendu du/de la consultant-e :

- **Un rapport de démarrage (10-15 pages)** : Le rapport doit être préparé par la/le consultant-e avant d'entamer la collecte de données complémentaires (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain) après consultation de la documentation fournie et des premiers entretiens. Le rapport initial doit inclure le programme détaillé des tâches, activités de la prestation en désignant les personnes responsables et les moyens matériels prévus.
- **Un rapport provisoire (30 pages)** : La/Le consultant-e doit soumettre aux parties prenantes, un rapport provisoire afin que celles-ci s'assurent de la prise en compte des normes de qualité.
- **Un rapport final en français (30 pages au plus hors annexes)** avec un sommaire. Son contenu doit correspondre aux prescriptions des termes de références de la mission (voir annexes).

6. Profil du/de la consultant-e national-e

La/Le consultant-e devra répondre aux exigences suivantes :

- Justifier d'une formation **BAC+4** en sciences sociales, sciences économiques, agroéconomie, ou tout domaine équivalent ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience dans la conduite d'évaluation externe de projet/programme de développement ;
- Avoir une bonne maîtrise de la gestion axée sur les résultats des projets et programmes de développement ;
- Avoir une bonne connaissance et une expérience avérée en matière de gestion des organisations rurales ;
- Avoir une maîtrise des outils de télétravail, des approches de collecte de données à distance ;
- Disposer d'une excellente capacité d'analyse de synthèse, de rédactions solides et une compétence avérée en rédaction scientifique, en communication orale et écrite ;
- Avoir une connaissance prouvée en gestion de cycle de projet ;
- Avoir une connaissance approfondie du contexte ivoirien en particulier des zones d'intervention ;
- Avoir une expérience de travail avérée dans un contexte de crise sanitaire ;
- Observer une indépendance vis-à-vis des parties impliquées ;
- Avoir une bonne capacité de communication ;
- Avoir à son actif au moins deux rapports d'évaluation ;

7. Déontologie de l'évaluation

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUM. La/Le consultant-e doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. La/Le consultant-e doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

8. Durée de la mission

L'évaluation se déroulera en juin 2021 et s'étendra sur 30 jours ouvrés.

9. Modalités d'exécution

i. Le responsable de l'évaluation

Le responsable de l'évaluation donne son avis quant à l'acceptation finale de l'évaluation, ainsi que pour la validation de toutes les étapes du processus d'évaluation, notamment : a) vérification de l'évaluabilité ; b) finalisation des termes de référence de l'évaluation, c) définition de la composition requise de l'équipe d'évaluation et son recrutement ; d) validation du rapport de démarrage, e) coordination et consolidation des commentaires sur la version préliminaire du rapport d'évaluation, et f) acceptation des rapports d'évaluation finaux. Le responsable de l'évaluation est le spécialiste en suivi-évaluation du PNUD.

ii. Le responsable du Programme

Le rôle du responsable du programme (spécialiste programme Gouvernance et Etat de Droit) est de soutenir la mise en œuvre d'une évaluation. Afin de garantir l'indépendance et la crédibilité de l'évaluation, il ne gère pas directement l'évaluation. Toutefois, il fournit les documents et les données demandées et soutient l'évaluation dans son ensemble, notamment la mission de collecte des données.

iii. Le Groupe de Référence

Il est établi un groupe de référence composé de représentants des principaux partenaires et parties prenantes, afin de soutenir l'évaluation et de proposer des commentaires et des orientations aux étapes importantes du processus d'évaluation. Le groupe de référence garantit la transparence du processus et renforce la crédibilité des résultats de l'évaluation. Il est composé de :

- Ministère de l'Intérieur et de la sécurité;
- Office National de la protection civile;
- Cellule de coordination et de suivi du CPD;
- PNUD;

10. Calendrier du processus d'évaluation

| Activité | Nombre de jours estimés | Échéance de réalisation | Lieu | Entité responsable |
|--|-------------------------|---|--|--|
| Étape 1 : Examen documentaire et rapport de démarrage | | | | |
| Réunion d'information avec le PNUD (responsables de programme et personnel affecté au projet en fonction des besoins) | | À la signature du contrat | PNUD | Responsable de l'évaluation |
| Transmission des documents pertinents au/ à la consultant-e en évaluation | | A la signature du contrat | Par email | Coordination du projet |
| Examen documentaire, conception de l'évaluation, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à consulter | 5 jours | Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat | A domicile | Consultant-e en évaluation |
| Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum) | | Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat | | Consultant-e en évaluation |
| Commentaires et validation du rapport de démarrage | | Dans un délai d'une semaine à compter de la réception du rapport de démarrage | PNUD | Responsable de l'évaluation |
| Étape 2 : Mission de collecte des données | | | | |
| Réunions de consultation et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion | 15 jours | Dans un délai de quatre semaines après la signature du contrat | Abidjan, Agboville, Divo, Guiglo, Seguéla et Boundiali | À organiser par le PNUD avec les partenaires de projet locaux, le personnel du projet, les autorités locales, les ONG, |
| Réunion d'information avec le PNUD et les principales parties prenantes | 1 jour | | Abidjan | Consultant-e en évaluation |
| Étape 3 : Rédaction du rapport d'évaluation | | | | |
| Préparation de la version préliminaire du rapport d'évaluation (50 pages maximum sans les annexes) et du résumé analytique (5 pages) | 5 jours | Dans un délai de trois semaines après la fin de la mission de terrain | Domicile | Consultant-e en évaluation |
| Soumission du rapport provisoire de l'évaluation | | | | Consultant-e en évaluation |
| Envoi des commentaires consolidés du PNUD et des parties prenantes sur le rapport provisoire | | Dans un délai de 2 semaines à compter de la date de réception du rapport provisoire | PNUD | Responsable de l'évaluation et Groupe de référence de l'évaluation |

| | | | | |
|--|---------|--|------------|---|
| Réunion d'information avec le PNUD | 1 jour | Dans un délai d'une semaine à compter de la réception des commentaires | PNUD | PNUD, groupe de référence, consultant·e en évaluation |
| Finalisation du rapport d'évaluation en intégrant les ajouts et commentaires transmis par le personnel du projet et le bureau pays du PNUD | 3 jours | Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale | A domicile | Consultant·e en évaluation |
| Soumission du rapport final d'évaluation au bureau de pays du PNUD (50 pages maximum hors annexes et résumé analytique) | | Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale | A domicile | Consultant·e en évaluation |

11. Paiement

| Délivrables | Délais | Montant |
|--------------------------|---|---------|
| Rapport de démarrage | A 15 jours ouvrés du début de la mission | 20% |
| Rapport provisoire | Après 20 jours ouvrés à partir du début de la mission | 50% |
| Rapport final de l'étude | A la fin du contrat dès la remise du rapport final | 30% |

NB : Tous les rapports sont validés et certifiés avant paiement.

12. Modalité de soumission

Le dossier de candidature devra être constitué de :

i. Une offre technique incluant :

- La compréhension des TDR, la matrice d'évaluation et la méthodologie d'évaluation proposée ;
- Un chronogramme prévisionnel des tâches précisant les moyens humains et matériels affectés à chaque étape de la prestation ;
- Un résumé de l'expérience passée du/ de la consultant-e dans les évaluations de projets ;
- Le Curriculum Vitae du/de la consultant-e ;

ii. Une offre financière incluant :

- Les honoraires du/ de la consultant (e)
- Les coûts liés aux ressources humaines et matériels impliqués

13. Critères d'évaluation des offres techniques et financières

a) Le nombre de points attribués pour chaque critère technique est le suivant :

La sélection sera faite sur la base des critères suivants :

| Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques | | Note maximum | Consultants | | | | |
|--|--|--------------|-------------|---|---|---|---|
| | | | A | B | C | D | E |
| 1. | Qualification et expérience | 40 | | | | | |
| 2. | Plan de travail | 10 | | | | | |
| 3. | Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR | 50 | | | | | |
| Total | | 100 | | | | | |

| Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1 | | Note maximum | A | B | C | D | E |
|---|--|--------------|---|---|---|---|---|
| Expertise / Qualification et expérience dans le domaine | | | | | | | |
| 1.1 | Diplômes et références clés | 20 | | | | | |
| 1.2 | Expertise avérée en évaluation de projet | 20 | | | | | |
| Total | | 40 | | | | | |

| Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2 | | Note maximum | Consultant | | | | |
|--|---|--------------|------------|---|---|---|---|
| | | | A | B | C | D | E |
| Plan de travail | | | | | | | |
| 2.1 | Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ? | 10 | | | | | |
| Total | | 10 | | | | | |

| Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3 | | Note maximum | Consultant | | | | |
|--|--|--------------|------------|---|---|---|---|
| | | | A | B | C | D | E |
| Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR | | | | | | | |
| 3.1 | La proposition montre-elle une compréhension générale des activités à mener ? | 10 | | | | | |
| 3.2 | La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise des résultats attendus ? | 10 | | | | | |
| 3.3 | La présentation est-elle claire et la succession des activités ainsi que leur planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution des tâches ? | 10 | | | | | |
| 3.4 | Le Plan d'exécution (Chronogramme) des tâches est-il précis et cohérent ? | 10 | | | | | |
| 3.5 | La proposition intègre-t-elle la dimension genre dans sa démarche | 10 | | | | | |
| Total | | 50 | | | | | |

a) Evaluation des offres

Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenues pour une analyse financière ;

La méthode d'évaluation qui sera utilisée est celle du meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des compétences et de l'expérience du consultant, de sa méthodologie de travail et de sa proposition financière.

Une proposition financière sur la base d'un montant forfaitaire mensuel incluant (les honoraires, les frais de voyage, les indemnités journalières/perdiems et autres frais relatifs à la mission dans les localités de l'intérieur du pays) ;

Pour permettre une meilleure appréciation du montant forfaitaire proposé, le consultant doit éclater son montant forfaitaire en indiquant clairement les frais prévus pour les honoraires, les frais de voyages et ceux affectés aux indemnités journalières/perdiems ;

b) Les deux propositions doivent être placées sous plis scellés distincts et porter la mention :

Consultant(e) National (e) pour l'évaluation finale du Projet de Renforcement des Capacités de Prévention des Catastrophes pour l'Amélioration de la Protection Civile en Côte d'Ivoire.

- c) Les dossiers sont à déposer au bureau du PNUD Côte d'Ivoire à l'adresse :
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio, 01 BP 1747 ABIDJAN 01 COTE D'IVOIRE, au plus tard le 31 mai 2021 à 17 heures 00
- d) Toute proposition technique et financière transmise dans des enveloppes non scellées et pas séparées, seront rejetées.

14. Annexes des TDR

14.1. Théorie de changement et cadre de résultats

14.1.1. Théorie du changement du projet

Si les capacités des nouveaux pompiers civils intégrés ex-nihilo à la Protection Civile, sont renforcés, Si 05 centres de secours d'urgence sont mis aux normes de fonctionnalités optimales leur permettant d'assurer la gestion et la prise en charge des risques courants et des catastrophes, Et Si des activités de mobilisation communautaire et de relèvement socio-économique sont mises en œuvre pour assurer la proximité des populations avec les pompiers civils, **ALORS** la protection civile sera améliorée, les populations seront en sécurité **Et** la cohésion sociale sera renforcée.

14.1.2. Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge)

| Outcome du Programme National de Développement (PND) : La sécurité et la protection des personnes et des biens sont assurées au niveau national | | | | | | |
|---|--|---|---|--------------|--|--------------------------------|
| Outcome du Cadre Programmatique Unique (CPU) de l'ONU : D'ici 2020, les institutions nationales mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités | | | | | | |
| Titre du projet : Projet de renforcement des capacités de prévention des catastrophes pour l'amélioration de la protection civile en Côte d'Ivoire | | | | | | |
| Résultat 1 : Les capacités des pompiers civils (hommes et femmes) et des cinq (05) Centres de Secours d'Urgence (CSU) sont renforcées et les pompiers civils assurent la gestion et la prise en compte des risques actuels et des catastrophes avec professionnalisme. | | | | | | |
| Résultats attendus | Indicateurs, Référence, cibles | Activités | Sous-activités | Responsables | Description du Budget | Montant Global du Budget (USD) |
| 1. Les cinq (05) centres de secours d'urgence (CSU) sont équipés et opérationnels | Indicateur 1 : nombre de CSU répondant aux normes de fonctionnalité optimales d'un centre de secours régional Référence : 00 Cible : Cinq (05) CSU | Réhabilitation et équipement des 05 CSU en matériels essentiels pour répondre aux risques et catastrophes actuels | Soutenir la réhabilitation des locaux pour accueillir deux (02) centres de secours d'urgence et fournir des espaces d'entraînement, d'essais, d'étude et de relaxation pour cinq (05) CSU | PNUD/ONPC | Contrat avec des entreprises de construction pour la réhabilitation (01 lot par CSU) | 400 000 |
| | | | Equiper cinq (05) CSU selon les normes optimales de fonctionnalité | | Achat et / ou installation de matériel de transmission et informatique (01 lot par CSU) | 75 000 |
| | Développer la capacité de maintenance technique au sein du service des pompiers civils | | | | Achat d'équipements de protection individuelle et collective (01 lot par CSU) | 270 000 |
| | | | Achat d'équipements de dortoirs et de restauration (lot 01 par CSU) | | 170 000 | |
| | | | Achat d'équipement d'intervention et de mobilité (camion, voiture, ambulance, tricycles), (01 lot par CSU) | | 1 200 000 | |
| | Indicateur 2 : nombre d'équipes de maintenance pour l'infrastructure et l'équipement, répondant aux normes optimales de fonctionnalité et d'exploitation Référence : 00 Cible : 05 Indicateur 3: Nombre de CSU équipés d'ordinateurs et | | | | Contrats avec des partenaires externes pour former les ressources humaines nationales en maintenance | 60 000 |
| | | Achat d'équipements informatiques et de bureau (01 lot par CSU) | | | 100 000 | |

| | | | | | | |
|---|--|---|---|-----------|---|--------|
| | d'équipements de bureau Référence: 00 Cible: 05 | | | | | |
| 2. Le professionnalisme et la valeur du travail du pompier civil sont renforcés à travers une formation initiale et continue | Indicateur 1 : Nombre de formateurs et d'animateurs formés désagrégés par sexe Référence : 00 Cible : 05 formateurs et 20 animateurs | Renforcement des capacités de 250 pompiers civils des 05 CSU sur les méthodes d'intervention | Élaborer et Développer une stratégie de formations initiale et continue complète pour le service de pompiers civils | PNUD/ONPC | Consultants International et national pour l'appui au développement de curricula de la formation (02) | 40 000 |
| | Indicateur 2 : Nombre de pompiers civils ayant reçu une formation avancée désagrégés par sexe Référence : 00 Cible : 250 (150 pour l'entraînement au tir et 100 pour le sauvetage sur route) | | Développer et mettre en place un programme de formation initiale complémentaire pour 250 agents | | Matériels et fournitures de formation (01 lot par CSU) | 30 000 |
| | Indicateur 3 : Pourcentage de gestionnaires de pompiers civils ayant reçu une formation supplémentaire Référence : 0% Cible : 100% | | Élaborer et mettre en œuvre un programme de formation pour les gestionnaires de pompiers civils | | Ateliers de formation (hébergement, location de salles de restauration, etc.) | 75 000 |
| 3. L'Office national de la protection civile (ONPC), a la capacité de diriger et de coordonner la protection civile | Indicateur 1 : Existence d'un système d'information géographique (SIG) Référence : aucun SIG Cible : Un SIG installé | Renforcement de la coordination et des capacités de gestion de l'équipe de gestion de l'ONPC à travers le renforcement du centre de | Définir et / ou mettre à jour les normes de fonctionnalité des CSU | PNUD/ONPC | Consultants International et national pour l'appui au développement des standards de fonctionnalité des CSU | 40 000 |
| | | | Soutenir la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) des zones à risque | | Contrat avec une firme pour développer une cartographie des risques et mettre en place un SIG | 40 000 |
| | Indicateur 2 : Etat du Centre de gestion interministérielle des crises (CGIC) | | Renforcer l'infrastructure du centre de gestion de crise interministériel (CGIC) | | Achat d'équipements au CGIC | 20 000 |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|-----------|---|---------|
| | Baseline : CGIC a été créé Cible : Le CGIC est équipé et fonctionnel | gestion de crise interministériel | Offrir la formation aux agents et aux gestionnaires du centre de crise, ainsi qu'à l'équipe de gestion de l'ONPC | | Ateliers et séminaires pour la formation et / ou la planification | 32 000 |
| Résultat 2 : Des activités connexes de mobilisation et de rétablissement communautaires sont mises en œuvre pour assurer la proximité avec les populations (impliquant les femmes et les jeunes) qui comprennent l'utilité des pompiers civils et les risques de catastrophes dans les zones cibles | | | | | | |
| 1. Les populations sont informées, sensibilisées et mobilisées pour la prévention des risques par des actions soutenues de communication et de relèvement socio-économique | Indicateur 1 : Nombre de réunions conjointes entre pompiers et population Référence : 00 Cible : une fois tous les deux mois | Sensibilisation communautaire incluant les femmes et les jeunes dans les zones à risque et des catastrophes et mise en œuvre des activités de relèvement socio-économique | Informers les communautés sur l'existence des pompiers civils et leur présence dans la région, et les sensibiliser à la prévention des risques actuels | PNUD/ONPC | Contrats avec des fournisseurs de services pour organiser des réunions conjointes | 80 000 |
| | Indicateur 2 : Pourcentage de personnes désagrégées par sexe (femmes et jeunes) sensibilisées sur la prévention des risques communs Référence : 0% Cible : 60% des personnes | | Diffuser des outils de communication pour soutenir et renforcer la sensibilisation des communautés | | Conception et diffusion de spots radio | 49 961 |
| | Indicateur 3 : Nombre d'activités socio-économiques financées au bénéfice des femmes et des hommes Référence : 00 Cible : 40 | | Organiser la population des zones cibles autour des activités socio-économiques | | Conception et reproduction d'affiches | 50 000 |
| | | | | | Sensibilisation et mobilisation de la communauté | 80 000 |
| | | | | | Financement de 08 initiatives autour de chaque CSU sur les activités collectives et communautaires génératrices de revenus (commerce, agriculture, transport, groupement d'intérêt économique, élevage, coiffure, etc.) et sur les activités de cohésion sociale. | 800 000 |
| Coordination et Gestion de projet | | | | | | |
| | | Planification, programmation | | PNUD/ONPC | Ressources humaines pour la mise en œuvre du projet (équipe de projet, | 630 000 |

| | | | | | | |
|--------------------------------------|--|-------------------------|---|--|---|------------------|
| Le projet est mis en œuvre | Gestion efficace des projets et des ressources | et visibilité du projet | Planification, programmation, gestion quotidienne des activités, suivi, évaluation, audit | | expertise temporaire nationale et internationale) | |
| | | | | | Operation | 150 000 |
| | | | | | Missions de suivi de projet, y compris les missions internationales | 150 000 |
| | | | | | Evaluation finale et Audit | 70 000 |
| | | Actions de visibilité | Prestataires pour l'organisation de cérémonies et diverses impressions et productions | | 30 000 | |
| Total des coûts programmables | | | | | | 4 641 961 |
| Administration et gestion | | | | | | 358 039 |
| Coût Total du Projet | | | | | | 5 000 000 |

14.2. Liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées

- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- Office National de la Protection civile (ONPC)
- Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM)
- Commission Défense et sécurité de l'Assemblée Nationale
- Ambassade du JAPON en Côte d'Ivoire
- Ministère de l'Environnement et de du Développement Durable
- Ministère de la Santé
- Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté
- PNUD
- Secrétariat du Conseil National de Sécurité (S-CNS)
- Union Européenne

14.3. Liste des sites à visiter

- Centre de Secours d'Urgence de l'Agnéby-Tiassa- Agboville
- Centre de Secours d'Urgence du Lôh-Djiboua – Divo
- Centre de Secours d'Urgence du Cavally – Guiglo
- Centre de Secours d'Urgence du Worodougou – Seguéla
- Centre de Secours d'Urgence de la Bagoué – Boundiali

14.4. Listes des documents à consulter ainsi que des sites internet à visiter

- Document projet
- Note d'orientation
- Procès- verbaux des Comités Techniques et Comités de pilotage
- Rapports périodiques
- Rapports d'activités
- Liens internet
- Production audio-visuelle

14.5. Modèle de Matrice d'évaluation

| Critère d'évaluation correspondant | Questions clés | Sous questions spécifiques | Sources de données | Outils/ méthodes de collecte des données | Indicateurs/ Norme de réussite | Méthode d'analyse des données |
|------------------------------------|----------------|----------------------------|--------------------|--|--------------------------------|-------------------------------|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

14.6. Modèle de rapport d'évaluation

1. **Titre et pages de garde** : doivent indiquer les informations de base suivantes :

- Nom de l'intervention évaluée ;
- Dates de l'évaluation et du rapport ;
- Pays de l'intervention évaluée ;
- Noms des évaluateurs et organisations auxquelles ils sont affiliés ;
- Nom de l'organisation ayant demandé l'évaluation ;
- Remerciements.

2. **Informations relatives à l'évaluation et au projet** : à inclure dans toutes les versions finales des rapports d'évaluation, sur la deuxième page (et sur une seule page) :

| Informations sur le projet | | |
|---|-----------|------------|
| Titre du projet | | |
| Numéro Atlas | | |
| Produit et résultat institutionnel | | |
| Pays | | |
| Région | | |
| Date de signature du document de projet | | |
| Dates du projet | Démarrage | Fin prévue |
| Budget du projet | | |
| Dépenses engagées à la date de l'évaluation | | |
| Source de financement | | |
| Gender Marker | | |
| Agence d'exécution | | |

| Informations relatives à l'évaluation | | |
|--|-------|-----|
| Type d'évaluation (projet/réalisation/thématique/DPP etc.) | | |
| Finale/mi-parcours/autre | | |
| Période évaluée | Début | Fin |
| Évaluateurs | | |
| Adresse email de l'évaluateur | | |
| Dates de l'évaluation | Début | Fin |
| | | |

3. **Table des matières**, y compris pour les encadrés, les figures, les tableaux et les annexes, avec les numéros de page.
4. **Liste des sigles et abréviations.**
5. **Résumé analytique** (quatre pages maximum) : Une section indépendante de deux ou trois pages :
 - Décrivant brièvement le sujet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués).
 - Expliquant l'objet et les objectifs de l'évaluation, y compris son public et ses utilisations attendues.
 - Décrivant les principaux aspects de l'approche et des méthodes d'évaluation.
 - Résumant les principales constatations, conclusions et recommandations.
 - Indiquant les normes de qualité et la note de qualité des évaluateurs.
6. **Introduction**
 - Expliquer pourquoi l'évaluation a été effectuée (l'objet), pourquoi l'intervention est évaluée à ce moment précis, et les raisons justifiant le choix des questions.
 - Identifier le principal public cible ou les utilisateurs de l'évaluation, ce qu'ils souhaitent en apprendre et pourquoi, et la manière dont il est attendu qu'ils utilisent les résultats de l'évaluation.
 - Identifier l'intervention objet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués - cf. section suivante portant sur l'intervention).
 - Familiariser le lecteur avec la structure et le contenu du rapport et la manière dont les informations qu'il contient répondent aux objectifs de l'évaluation et satisfont aux besoins en information des utilisateurs attendus de l'évaluation.
7. **Description de l'intervention** : permet aux utilisateurs du rapport de comprendre la logique, d'apprécier les mérites de la méthodologie d'évaluation et de comprendre l'applicabilité des résultats de l'évaluation. La description doit être suffisamment précise pour rendre le rapport intelligible pour ses utilisateurs. La description doit :
 - Décrire ce qui est évalué, qui entend en tirer parti, et la problématique ou la question à traiter.
 - Expliquer le modèle ou le cadre des résultats attendus, les stratégies de mise en œuvre et les principales hypothèses sous-tendant la stratégie.
 - Établir les liens avec les priorités nationales, les priorités du PNUAD, les cadres financiers pluriannuels de l'organisation ou les objectifs du Plan stratégique, ou d'autres plans ou objectifs propres au pays ou au programme.
 - Identifier la phase de mise en œuvre de l'intervention et les modifications majeures éventuelles (par ex. plans, stratégies, cadres logiques) au fil du temps, et expliquer les implications de ces changements pour l'évaluation.
 - Identifier et décrire les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre et leurs rôles respectifs.
 - Identifier les questions transversales pertinentes traitées par l'évaluation, telles que l'égalité des sexes, les droits fondamentaux, les groupes marginalisés ou l'engagement à ne laisser personne de côté.
 - Décrire la portée de l'intervention, notamment le nombre de volets (ou phases d'un projet) et la taille de la population cible pour chaque volet.
 - Indiquer le montant total des ressources, y compris les ressources humaines, et les budgets.

- Décrire le contexte entourant les facteurs sociaux, politiques, économiques et institutionnels, ainsi que le paysage géographique dans lequel opère l'intervention et expliquer les effets (défis et opportunités) que présentent ces facteurs pour la mise en œuvre et les résultats.
 - Signaler les faiblesses dans la conception (par ex. dans la logique d'intervention) ou d'autres contraintes dans la mise en œuvre (par ex. ressources limitées).
8. **Champ et objectifs de l'évaluation** : le rapport doit présenter un argumentaire clair du champ, des objectifs principaux et des grandes questions de l'évaluation.
- **Champ de l'évaluation** : le rapport doit définir les paramètres de l'évaluation, par exemple la période examinée, les segments de la population cible considérés, la zone géographique couverte et les volets, produits ou résultats qui ont été (ou non) évalués.
 - **Objectifs de l'évaluation** : le rapport doit expressément identifier les types de décisions que les utilisateurs de l'évaluation seront amenés à prendre, les questions qu'ils devront se poser pour prendre ces décisions, et les résultats que devra obtenir l'évaluation pour contribuer à ces décisions.
 - **Critères d'évaluation** : le rapport doit définir les critères d'évaluation ou les normes de performance utilisés¹. Le rapport doit justifier le choix des critères spécifiques utilisés pour l'évaluation.
 - **Questions d'évaluation** : elles définissent les informations que l'évaluation va générer. Le rapport doit lister les principales questions d'évaluation qui seront traitées et expliquer dans quelle mesure les réponses à ces questions correspondent aux informations dont ont besoin les utilisateurs.
9. **Approche et méthodes d'évaluation** ²: Le rapport d'évaluation doit décrire en détail les approches méthodologiques, les méthodes et les analyses choisies, les raisons de ces choix, et dans quelle mesure, tenant compte des contraintes de temps et d'argent, les approches et méthodes employées ont généré des données permettant de répondre aux questions d'évaluation et de remplir les objectifs de l'évaluation. Le rapport doit préciser de quelle manière l'égalité des sexes, la vulnérabilité et l'inclusion sociale ont été prises en compte dans la méthodologie, notamment de quelle manière les méthodes de collecte et d'analyse des données ont tenu compte du genre, utilisé des données ventilées et ont consulté différents groupes de parties prenantes. La description doit permettre aux utilisateurs de l'évaluation d'apprécier les mérites des méthodes employées par l'évaluation et la crédibilité des constatations, des conclusions et des recommandations. La description de la méthodologie doit aborder chacun des éléments suivants :
- **Approche de l'évaluation**
 - **Sources de données** : les sources d'information (documents et parties prenantes consultés) ainsi que les raisons justifiant ces choix et la manière dont les informations obtenues ont permis de répondre aux questions d'évaluation.
 - **Échantillon et cadre d'échantillonnage** : si un échantillon a été utilisé : décrire sa taille et ses caractéristiques, les critères de sélection (par ex. femmes célibataires de moins de 45 ans), le processus de sélection de l'échantillon (par ex. au hasard, dirigé), le cas échéant, la manière dont ont été assignés les groupes de contrôle et de traitement, et dans quelle mesure l'échantillon est représentatif de l'ensemble de la population cible, en signalant notamment les limites de l'échantillon en termes de généralisation des résultats.

¹ Les critères les plus communément appliqués dans le cadre d'évaluations au PNUD sont les critères du CAD de l'OCDE : pertinence, efficacité, efficacité et durabilité auquel s'ajoute la cohérence.

² Tous les aspects de la méthodologie décrite doivent être intégralement traités dans le rapport. Certaines informations techniques peuvent être détaillées dans les annexes au rapport

- **Instruments et procédures de collecte des données** : les méthodes ou procédures utilisées pour recueillir les données, ainsi que les instruments de collecte (par ex. protocoles d'entretien), leur adéquation par rapport à la source de données, et les preuves de leur fiabilité et de leur validité, et la manière dont ils tiennent compte de la problématique hommes-femmes.
 - **Normes de performance**³ : la norme ou la mesure de référence qui sera utilisée pour évaluer la performance au regard des questions de l'évaluation (par ex. indicateurs nationaux ou régionaux, échelle de notation).
 - **Participation des parties prenantes** à l'évaluation et dans quelle mesure le degré de participation des hommes et des femmes a contribué à la crédibilité de l'évaluation et de ses résultats.
 - **Considérations éthiques** : les mesures adoptées pour protéger les droits et la confidentialité des informateurs (se référer au guide du GNUE « Directives éthiques pour les évaluateurs » pour plus d'informations⁴).
 - **Informations relatives aux évaluateurs** : La composition de l'équipe d'évaluation, le profil et les compétences des membres de l'équipe, la pertinence des compétences de l'équipe dans son ensemble, la parité et la représentation géographique au regard de l'évaluation.
 - **Principales limites de la méthodologie** à identifier et à mentionner ouvertement au regard de leurs implications pour l'évaluation, ainsi que les mesures prises pour atténuer ces contraintes.
10. **Analyse des données** : le rapport doit décrire les procédures utilisées pour analyser les données recueillies afin de répondre aux questions d'évaluation. Il doit détailler les différentes étapes et phases de l'analyse qui a été effectuée, notamment les étapes visant à confirmer la fiabilité des données et les résultats pour différents groupes de parties prenantes (hommes et femmes, différents groupes sociaux, etc.). Le rapport doit également justifier l'adéquation des analyses au regard des questions d'évaluation. Les éventuelles faiblesses de l'analyse des données ou les lacunes ou limites relatives aux données doivent être évoquées, y compris leur influence possible sur l'interprétation des données ou les conclusions tirées.
11. **Les constatations** doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données. Elles doivent être structurées autour des questions d'évaluation de manière à ce que les utilisateurs du rapport puissent rapidement faire le lien entre les questions posées et les constats réalisés. Les différences entre les résultats anticipés et les résultats réels doivent être expliquées, ainsi que les facteurs affectant la réalisation des résultats attendus. Les hypothèses ou les risques relatifs à la conception du projet ou du programme et qui ont ensuite affecté la mise en œuvre doivent être mentionnés. Les constatations doivent tenir compte d'une analyse de la problématique hommes-femmes et des questions transversales.
12. **Les conclusions** doivent être exhaustives et équilibrées, en mettant en avant les forces, les faiblesses et les résultats de l'intervention. Elles doivent être largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'évaluation. Elles doivent répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification ou la résolution des problèmes ou des questions importantes pertinents pour la prise de décisions des utilisateurs attendus, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
13. **Recommandations** : le rapport doit présenter des recommandations pratiques, applicables, à l'attention des utilisateurs cibles du rapport concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Leur nombre doit être raisonnable. Les recommandations doivent être directement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation.

³ Une matrice résumant les sources de données, les outils ou méthodes de collecte pour chaque source, et la norme ou la mesure de référence pour chaque question d'évaluation est un bon outil de visualisation pour simplifier la logique de la méthodologie au lecteur

⁴ GNUE, « Ethical Guidelines for Evaluation », juin 2008. Disponible ici : <http://www.uneval.org/document/detail/102>

Elles doivent mentionner la durabilité de l'initiative et évaluer le cas échéant la pertinence de la stratégie de désengagement. Les recommandations doivent également donner des conseils précis quant à d'éventuels projets ou programmes futurs ou similaires. Elles doivent par ailleurs tenir compte des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des actions prioritaires pour améliorer ces aspects.

14. **Enseignements tirés** : Si cela semble nécessaire ou si les TdR le demandent, le rapport doit faire mention des enseignements tirés de l'évaluation, à savoir les nouvelles connaissances acquises dans ce contexte précis (intervention, résultats, voire méthodes d'évaluation) et qui sont applicables à des situations similaires. Les enseignements doivent être concis et se fonder sur des preuves spécifiques présentées dans le rapport.
15. **Annexes au rapport** : Les annexes proposées doivent comprendre les éléments suivants afin de donner à l'utilisateur du rapport plus de détails concernant le contexte et la méthodologie, de manière à renforcer la crédibilité du rapport :
 - TdR de l'évaluation
 - Autres documents relatifs à la méthodologie, tels que la matrice d'évaluation et les instruments de collecte des données (questionnaires, guides d'entretien, protocoles d'observation etc.), le cas échéant
 - Liste des individus ou groupes interrogés ou consultés et des sites visités. Cette liste peut être omise à des fins de confidentialité avec l'accord de l'équipe d'évaluation et du PNUD
 - Liste des documents consultés
 - Cadre ou modèle de résultats du projet ou programme
 - Tableaux résumant les constatations, par exemple des tableaux montrant les progrès dans la réalisation des produits, des cibles, et des objectifs par rapport aux indicateurs définis.
 - Code de conduite signé par les évaluateurs.

14.7. Code de conduite

Formulaire d'acceptation du code de conduite du/ de la consultante (e) en évaluation

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.

4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : _____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à le

Signature : _____